

Abonnements mobiles

Tarifs en détails et conditions

Tarifs hors forfait

Appeler

0,10 €/min

Surfer

0,01 €/MB

SMS/MMS

0,05 €/SMS-MMS

Internet mobile

Si tu consommes tout ton volume de surf, tu continues à surfer au prix de 0,01 €/MB jusqu'à une limite fixée à 50 € TTC. Tu recevras un avertissement dès que tu atteindras 80% et 100% de ton volume de surf prévu dans ton abonnement.

A l'étranger

Dans l'Union européenne, tu utilises désormais les volumes nationaux inclus dans ton plan tarifaire. Pour communiquer vers ou depuis d'autres pays étrangers, consulte nos [tarifs et options internationales](#).

Conditions de l'offre 1 GB

hey! 1 GB est un abonnement SMARTPHONE de 7 € par mois (TVAC) avec :

- 1 GB pour surfer en 3G/4G avec ton smartphone en Belgique et en roaming dans un pays membre de l'Union européenne.
- 1 heure d'appels en Belgique vers tous les réseaux belges et en roaming à partir d'un pays membre de l'Union européenne vers un autre pays membre, Belgique incluse, y compris vers les numéros 078 et à l'exception des numéros spéciaux;
- 500 SMS/MMS en Belgique vers tous les réseaux belges, et en roaming à partir d'un pays membre de l'Union européenne vers un autre pays membre, Belgique incluse, à l'exception des numéros spéciaux;

Usage/consommation hors abonnement

Si tu dépasses le volume d'appels inclus, tu paieras 0,10 euros par minute. Chaque appel est facturé par seconde après la première minute et est automatiquement interrompu après trois heures. Si tu dépasses le volume de SMS/MMS inclus, tu paieras 0,05 euros par SMS/MMS.

Les appels et les SMS/MMS depuis la Belgique vers l'étranger ne sont pas inclus. Ta consommation hors Union Européenne est facturée aux tarifs internationaux. Tous nos tarifs se trouvent sur www.heytelecom.be/fr/roaming.

Les appels effectués en roaming vers des numéros spéciaux (0800, 0900,...) et numéros courts ne sont pas compris et seront facturés selon les coûts définis par les prestataires de ces numéros. Le coût peut être facturé même si le numéro spécial est gratuit dans ce pays. Par ailleurs, les appels téléphoniques et les connexions data effectués en zones maritimes (par exemple depuis un bateau lors d'une croisière) utilisent les réseaux satellites, correspondant à une autre zone géographique que celle de l'Union Européenne.

Par mesure de précaution et afin de lutter contre la fraude, l'achat en ligne de services mobiles, les appels émis vers des numéros spéciaux (=appels vers des numéros commençant par 090x, envoi et réception de SMS/MMS vers et depuis des numéros courts) ou les achats via internet ne sont autorisés qu'après le paiement de la première facture et sur demande explicite du client via le webchat.

Limite de surf hors forfait en Belgique

Une fois ton volume de surf inclus dépassé, tu continues à surfer en 3G/4G au prix de 0,01 €/MB jusqu'à une limite fixée à 50 € TTC.

Lorsque tu dépasses 50 euros, ton accès à internet est bloqué. Tu veux encore surfer? Va dans My hey! et choisis une formule avec plus de surf (hey! 10 GB ou hey! 40 GB).

Limite de surf à l'étranger

Lorsque tu surfes en Union Européenne, ton usage sera déduit de ton forfait. Une fois que ton volume de surf inclus est entièrement consommé, tu continueras à surfer au prix de 0,01 € par MB jusqu'à ce que tu aies atteint la limite fixée à 60€ TVAC.

Hors UE, tu peux surfer aux tarifs internationaux. Tous nos tarifs se trouvent sur <https://www.heytelecom.be/fr/roaming>.

Vitesse de surf en Belgique

hey! utilise le réseau mobile Orange.

Vitesses du réseau Orange :

Accès à l'internet mobile	Vitesse maximale estimée	
	Download	Upload
2G	254 Kbps	NA
2G/3G	34 Mbps	4.3 Mbps
2G/3G/4G/4G+	212 Mbps	50 Mbps

La vitesse maximale estimée est la valeur de la vitesse que les clients hey! peuvent s'attendre à obtenir en différents endroits du territoire de couverture dans les conditions d'utilisation réalistes. Dans certains cas, il se peut que le client n'atteigne pas ces valeurs maximales en fonction d'éventuelles limitations au niveau de l'équipement mobile et/ou limites éventuelles de l'abonnement souscrit.

Toutes les informations sur les vitesses de surf de nos offres mobiles se trouvent sur <https://www.heytelecom.be/fr/qualite-de-service>

Conditions d'utilisation

- Les minutes d'appels, le volume de surf et les SMS/MMS restants ne sont pas reportés au mois suivant.
- Le volume illimité des minutes d'appels et des SMS/MMS est valable pour une utilisation personnelle et privée normale (même intensive).
- L'usage SMS/MMS normal est présumé ne pas dépasser 10 000 SMS/MMS par mois et l'usage d'appel normal est présumé ne pas dépasser 10 000 minutes par mois. En cas de congestion du réseau, d'utilisation abusive (notamment mise à disposition de tierces personnes, d'usage commercial, d'usage à des fins de call centers ou de simbox), ou de tout autre usage non conforme à celui que l'on est en droit d'attendre d'un client concluant un contrat de téléphonie mobile (comme l'utilisation du babyphone, quand tu appelles ou envoies des SMS/MMS régulièrement à plus de 250 correspondants différents par mois ou quand tu appelles plus de trois heures de façon ininterrompue et/ou par le biais de conversations poursuivies immédiatement après leur interruption), hey! se réserve le droit de restreindre la fourniture du service, de suspendre et/ou résilier le contrat, et/ou de prendre d'autres mesures qu'il juge utiles ou nécessaires. La carte SIM ne peut être utilisée pour assurer une connexion sans intervention humaine, soit entre un modem industriel et un serveur (communication M2M).

Annuaire téléphonique et services de renseignements téléphoniques :

Le Client peut donner son accord pour que ses données personnelles (numéro de téléphone, nom, adresse complète ou seulement le code postal) soient incluses dans les annuaires téléphoniques en ligne et les services de renseignements téléphoniques. Le numéro de téléphone peut ensuite être recherché par des tiers sur base des données personnelles via l'internet ou les services téléphoniques. Le Client peut également donner son consentement explicite pour que son nom et son adresse soient recherchés sur base du numéro de téléphone (recherche inversée). Dans My hey!, le

Client peut enregistrer, modifier ou supprimer ses données et les modalités de leur insertion dans les annuaires et services de renseignements en ligne.

La liste « Ne m'appellez plus »

Le Client peut gratuitement s'inscrire sur la liste 'Ne m'appellez plus' pour s'opposer à l'utilisation du numéro ou des numéros de téléphone qui lui sont attribués, à des fins de marketing direct. Il suffit d'appeler le 02 882 19 75 avec le numéro à enregistrer, à supprimer ou à contrôler. L'inscription est gratuite. L'appel au 02 882 19 75 est traité comme tout appel national.

Pour plus d'informations : <https://www.centralnumberdatabase.be>

Conditions de l'offre 10 GB

hey! 10 GB est un abonnement SMARTPHONE de 15 € par mois (TVAC) avec :

- 10 GB pour surfer en 3G/4G avec ton SMARTPHONE en Belgique et en roaming dans un pays membre de l'Union européenne.
- Appels illimités en Belgique vers tous les réseaux belges et en roaming à partir d'un pays membre de l'Union européenne vers un autre pays membre, Belgique incluse, y compris vers les numéros 078 et à l'exception des numéros spéciaux;
- SMS/MMS illimités en Belgique vers tous les réseaux belges, et en roaming à partir d'un pays membre de l'Union européenne vers un autre pays membre, Belgique incluse, à l'exception des numéros spéciaux;

Usage/consommation hors abonnement

Si tu dépasses le volume de SMS/MMS inclus, tu payeras 0,05 euros par SMS/MMS.

Les appels et les SMS/MMS depuis la Belgique vers l'étranger ne sont pas inclus. Ta consommation hors Union Européenne est facturée aux tarifs internationaux. Tous nos tarifs se trouvent sur www.heytelecom.be/fr/roaming.

Les appels effectués en roaming vers des numéros spéciaux (0800, 0900,...) et numéros courts ne sont pas compris et seront facturés selon les coûts définis par les prestataires de ces numéros. Le coût peut être facturé même si le numéro spécial est gratuit dans ce pays. Par ailleurs, les appels téléphoniques et les connexions data effectués en zones maritimes (par exemple depuis un bateau lors d'une croisière) utilisent les réseaux satellites, correspondant à une autre zone géographique que celle de l'Union Européenne.

Par mesure de précaution et afin de lutter contre la fraude, l'achat en ligne de services mobiles, les appels émis vers des numéros spéciaux (=appels vers des numéros commençant par 090x, envoi et réception de SMS/MMS vers et depuis des numéros

courts) ou les achats via internet ne sont autorisés qu'après le paiement de la première facture et sur demande explicite du client via le webchat.

Limite de surf hors forfait en Belgique

Une fois ton volume de surf inclus dépassé, tu continues à surfer en 3G/4G au prix de 0,01 €/MB jusqu'à une limite fixée à 50€ TTC.

Lorsque tu dépasses 50 euros, ton accès à internet est bloqué. Tu veux encore surfer? Va dans My hey! et choisis la formule supérieure hey! 40 GB.

Limite de surf à l'étranger

Lorsque tu surfes en Union Européenne, ton usage sera déduit de ton forfait. Une fois que ton volume de surf inclus est entièrement consommé, tu continueras à surfer au prix de 0,01 € par MB jusqu'à ce que tu aies atteint la limite fixée à 60€ TVAC.

Hors UE, tu peux surfer aux tarifs internationaux. Tous nos tarifs se trouvent sur <https://www.heytelecom.be/fr/roaming>.

Vitesse de surf en Belgique

hey! utilise le réseau mobile Orange.

Vitesses du réseau Orange :

Accès à l'internet mobile	Vitesse maximale estimée	
	Download	Upload
2G	254 Kbps	NA
2G/3G	34 Mbps	4.3 Mbps
2G/3G/4G/4G+	212 Mbps	50 Mbps

La vitesse maximale estimée est la valeur de la vitesse que les clients hey! peuvent s'attendre à obtenir en différents endroits du territoire de couverture dans les conditions d'utilisation réalistes. Dans certains cas, il se peut que le client n'atteigne pas ces valeurs maximales en fonction d'éventuelles limitations au niveau de l'équipement mobile et/ou limites éventuelles de l'abonnement souscrit.

Toutes les informations sur les vitesses de surf de nos offres mobiles se trouvent sur <https://www.heytelecom.be/fr/qualite-de-service>

Conditions d'utilisation

- Les minutes d'appels, le volume de surf et les SMS/MMS restants ne sont pas reportés au mois suivant.
- Le volume illimité des minutes d'appels et des SMS/MMS est valable pour une utilisation personnelle et privée normale (même intensive).

- L'usage SMS/MMS normal est présumé ne pas dépasser 10 000 SMS/MMS par mois et l'usage d'appel normal est présumé ne pas dépasser 10 000 minutes par mois. En cas de congestion du réseau, d'utilisation abusive (notamment mise à disposition de tierces personnes, d'usage commercial, d'usage à des fins de call centers ou de simbox), ou de tout autre usage non conforme à celui que l'on est en droit d'attendre d'un client concluant un contrat de téléphonie mobile (comme l'utilisation du babyphone, quand tu appelles ou envoies des SMS/MMS régulièrement à plus de 250 correspondants différents par mois ou quand tu appelles plus de trois heures de façon ininterrompue et/ou par le biais de conversations poursuivies immédiatement après leur interruption), hey! se réserve le droit de restreindre la fourniture du service, de suspendre et/ou résilier le contrat, et/ou de prendre d'autres mesures qu'il juge utiles ou nécessaires. La carte SIM ne peut être utilisée pour assurer une connexion sans intervention humaine, soit entre un modem industriel et un serveur (communication M2M).

Annuaire téléphonique et services de renseignements téléphoniques :

Le Client peut donner son accord pour que ses données personnelles (numéro de téléphone, nom, adresse complète ou seulement le code postal) soient incluses dans les annuaires téléphoniques en ligne et les services de renseignements téléphoniques. Le numéro de téléphone peut ensuite être recherché par des tiers sur base des données personnelles via l'internet ou les services téléphoniques. Le Client peut également donner son consentement explicite pour que son nom et son adresse soient recherchés sur base du numéro de téléphone (recherche inversée). Dans My hey!, le Client peut enregistrer, modifier ou supprimer ses données et les modalités de leur insertion dans les annuaires et services de renseignements en ligne.

La liste « Ne m'appellez plus »

Le Client peut gratuitement s'inscrire sur la liste 'Ne m'appellez plus' pour s'opposer à l'utilisation du numéro ou des numéros de téléphone qui lui sont attribués, à des fins de marketing direct. Il suffit d'appeler le 02 882 19 75 avec le numéro à enregistrer, à supprimer ou à contrôler. L'inscription est gratuite. L'appel au 02 882 19 75 est traité comme tout appel national.

Pour plus d'informations : <https://www.centralnumberdatabase.be>

Conditions de l'offre 40 GB

hey! 40 GB est un abonnement SMARTPHONE de 25 € par mois (TVAC) avec :

- 25 GB pour surfer en 3G/4G avec ton SMARTPHONE en Belgique et en roaming dans un pays membre de l'Union européenne.

- Appels illimités en Belgique vers tous les réseaux belges et en roaming à partir d'un pays membre de l'Union européenne vers un autre pays membre, Belgique incluse, y compris vers les numéros 078 et à l'exception des numéros spéciaux;
- SMS/MMS illimités en Belgique vers tous les réseaux belges, et en roaming à partir d'un pays membre de l'Union européenne vers un autre pays membre, Belgique incluse, à l'exception des numéros spéciaux;

Usage/consommation hors abonnement

Si tu dépasses le volume de SMS/MMS inclus, tu payeras 0,05 euros par SMS/MMS.

Les appels et les SMS/MMS depuis la Belgique vers l'étranger ne sont pas inclus. Ta consommation hors Union Européenne est facturée aux tarifs internationaux. Tous nos tarifs se trouvent sur www.heytelecom.be/fr/roaming.

Les appels effectués en roaming vers des numéros spéciaux (0800, 0900,...) et numéros courts ne sont pas compris et seront facturés selon les coûts définis par les prestataires de ces numéros. Le coût peut être facturé même si le numéro spécial est gratuit dans ce pays. Par ailleurs, les appels téléphoniques et les connexions data effectués en zones maritimes (par exemple depuis un bateau lors d'une croisière) utilisent les réseaux satellites, correspondant à une autre zone géographique que celle de l'Union Européenne.

Par mesure de précaution et afin de lutter contre la fraude, l'achat en ligne de services mobiles, les appels émis vers des numéros spéciaux (=appels vers des numéros commençant par 090x, envoi et réception de SMS/MMS vers et depuis des numéros courts) ou les achats via internet ne sont autorisés qu'après le paiement de la première facture et sur demande explicite du client via le webchat.

Limite de surf hors forfait en Belgique

Une fois ton volume de surf inclus dépassé, tu continues à surfer en 3G/4G au prix de 0,01 €/MB jusqu'à une limite fixée à 50€ TTC.

Lorsque tu dépasses 50 euros, ton accès à internet est bloqué. Tu veux encore surfer? Tu vas devoir trouver une connexion WIFI ou attendre le prochain mois.

Limite de surf à l'étranger

Lorsque tu surfes en Union Européenne, ton usage sera déduit de ton forfait. Une fois que ton volume de surf inclus est entièrement consommé, tu continueras à surfer au prix de 0,01 € par MB jusqu'à ce que tu aies atteint la limite fixée à 60€ TVAC.

Hors UE, tu peux surfer aux tarifs internationaux. Tous nos tarifs se trouvent sur <https://www.heytelecom.be/fr/roaming>.

Vitesse de surf en Belgique

hey! utilise le réseau mobile Orange.

Vitesses du réseau Orange :

Accès à l'internet mobile	Vitesse maximale estimée	
	Download	Upload
2G	254 Kbps	NA
2G/3G	34 Mbps	4.3 Mbps
2G/3G/4G/4G+	212 Mbps	50 Mbps

La vitesse maximale estimée est la valeur de la vitesse que les clients hey! peuvent s'attendre à obtenir en différents endroits du territoire de couverture dans les conditions d'utilisation réalistes. Dans certains cas, il se peut que le client n'atteigne pas ces valeurs maximales en fonction d'éventuelles limitations au niveau de l'équipement mobile et/ou limites éventuelles de l'abonnement souscrit.

Toutes les informations sur les vitesses de surf de nos offres mobiles se trouvent sur <https://www.heytelecom.be/fr/qualite-de-service>

Conditions d'utilisation

- Les minutes d'appels, le volume de surf et les SMS/MMS restants ne sont pas reportés au mois suivant.
- Le volume illimité des minutes d'appels et des SMS/MMS est valable pour une utilisation personnelle et privée normale (même intensive).
- L'usage SMS/MMS normal est présumé ne pas dépasser 10 000 SMS/MMS par mois et l'usage d'appel normal est présumé ne pas dépasser 10 000 minutes par mois. En cas de congestion du réseau, d'utilisation abusive (notamment mise à disposition de tierces personnes, d'usage commercial, d'usage à des fins de call centers ou de simbox), ou de tout autre usage non conforme à celui que l'on est en droit d'attendre d'un client concluant un contrat de téléphonie mobile (comme l'utilisation du babyphone, quand tu appelles ou envoies des SMS/MMS régulièrement à plus de 250 correspondants différents par mois ou quand tu appelles plus de trois heures de façon ininterrompue et/ou par le biais de conversations poursuivies immédiatement après leur interruption), hey! se réserve le droit de restreindre la fourniture du service, de suspendre et/ou résilier le contrat, et/ou de prendre d'autres mesures qu'il juge utiles ou nécessaires. La carte SIM ne peut être utilisée pour assurer une connexion sans intervention humaine, soit entre un modem industriel et un serveur (communication M2M).

Annuaire téléphonique et services de renseignements téléphoniques :

Le Client peut donner son accord pour que ses données personnelles (numéro de téléphone, nom, adresse complète ou seulement le code postal) soient incluses dans les annuaires téléphoniques en ligne et les services de renseignements téléphoniques.

Le numéro de téléphone peut ensuite être recherché par des tiers sur base des données personnelles via l'internet ou les services téléphoniques. Le Client peut également donner son consentement explicite pour que son nom et son adresse soient recherchés sur base du numéro de téléphone (recherche inversée). Dans My hey!, le Client peut enregistrer, modifier ou supprimer ses données et les modalités de leur insertion dans les annuaires et services de renseignements en ligne.

La liste « Ne m'appellez plus »

Le Client peut gratuitement s'inscrire sur la liste 'Ne m'appellez plus' pour s'opposer à l'utilisation du numéro ou des numéros de téléphone qui lui sont attribués, à des fins de marketing direct. Il suffit d'appeler le 02 882 19 75 avec le numéro à enregistrer, à supprimer ou à contrôler. L'inscription est gratuite. L'appel au 02 882 19 75 est traité comme tout appel national.

Pour plus d'informations : <https://www.centralnumberdatabase.be>

[Téléchargez les conditions générales en pdf](#)